



Programme 2005

Appel à projet n°5-23

Date limite de réception des réponses : **16 décembre 2005**

Valorisation des déchets comme matériaux en Europe : État des réglementations, freins et stimulants

Contexte

La valorisation « matière » des déchets est dans son principe encouragée par l'Union Européenne. Mais les réglementations dans ce domaine sont complexes et appliquées diversement par les états membres. Il est donc nécessaire de mieux connaître, notamment à partir des textes réglementaires la politique de cette valorisation et les implications concrètes sur le plan industriel.

1 - Objectifs

L'objectif de ce travail est dans un premier temps d'établir un **bilan des initiatives** (réglementaires ou autres) sur le sujet, de leur mise en application sur le terrain. Et ainsi d'analyser leur influence sur les activités industrielles en relation avec le développement de domaines d'activité comme le recyclage, le réemploi, l'éco-conception, etc.

2 - Contenu de l'étude/Programme de travail

- Etude des réglementations européennes et nationales portant sur la valorisation « matière ». Les points d'achoppement entre les réglementations « valorisation » et le statut juridique des déchets seront à prendre en compte dans l'analyse. Les synthèses qui ont pu être réalisées dans ce domaine seront recherchées.

- Identification dans un certain nombre d'états membres¹, par le biais de contacts auprès d'experts, des pratiques et initiatives nationales identifiées auparavant.
- Recensement des outils ou procédures utilisées pour **encadrer** d'une part et **favoriser** d'autre part la valorisation.
- Identification des freins à la valorisation causés par le manque de réglementation.
- Comparaison des approches, conséquences et perspectives pratiques sur le plan industriel.

3 - Durée de l'étude

12 mois

4 - Cadre budgétaire

30 000 Euros (hors taxes)

5 - Dépôt des projets

Les projets devront impérativement être présentés en utilisant le formulaire disponible sur le site de RECORD : www.record-net.org

Les réponses sont à retourner pour le **16 décembre 2005** dernier délai (date d'envoi du courriel et cachet de la poste faisant foi).

Chaque dossier doit impérativement être fourni par courrier à l'adresse suivante :

RECORD
Bât. CEI 1
BP 2132
69603 VILLEURBANNE cedex

ET par courriel à

contact@record-net.org

6 - Remarque

Si le contenu du travail réalisé le permet, l'équipe retenue sera tenue de participer, à la demande de RECORD, à des actions de valorisation des résultats acquis au terme de ce projet (publication, séminaire, etc.).

¹ A ce stade, les réponses à l'appel à projet peuvent contenir des propositions de pays à retenir. Un choix définitif sera réalisé avec RECORD durant la première phase de l'étude.